

*Nouvelle publication du Conseil supérieur de l'éducation*

## **ÉDUCATION INCLUSIVE : DES EXEMPLES INSPIRANTS DANS DES ÉCOLES DU QUÉBEC**

**Québec, le 24 octobre 2017.** — Au fil des ans, la diversité des élèves s'est accrue dans le système scolaire québécois, générant des situations qui posent des défis de plus en plus grands en classe. Dans un nouvel avis intitulé *Pour une école riche de tous ses élèves : s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5<sup>e</sup> année du secondaire* et rendu public aujourd'hui, le Conseil supérieur de l'éducation s'est intéressé à des écoles du Québec qui se sont mobilisées pour mieux s'adapter à la diversité des élèves et concrétiser ce que le Conseil nomme « une éducation inclusive », soit une voie qui consiste à adapter ses pratiques *a priori* à la diversité des élèves dans leur ensemble.

Le Conseil a donc choisi de se pencher sur la réalité de la classe et de l'école, c'est-à-dire sur les pratiques qui se situent le plus près possible de l'élève. Pour ce faire, il a examiné des « histoires d'amélioration et de réussite », soit celles de dix écoles québécoises qui se sont adaptées avec succès à la diversité des élèves. En portant son attention sur les modalités de mise en œuvre des visées inclusives au sein de ces écoles, le Conseil a cherché à dégager les conditions favorables qui permettent à celles-ci de faire progresser chaque élève jusqu'au maximum de son potentiel.

De ces initiatives inspirantes, le Conseil retient un certain nombre de conditions qui rendent possible une éducation inclusive :

- Un leadership pédagogique partagé et participatif;
- Une pratique réflexive collective centrée sur l'analyse pédagogique;
- Des cheminements scolaires flexibles qui répondent aux besoins et aux aspirations des élèves en maintenant des exigences élevées pour chacun d'eux;
- Des solutions collectives qui répondent aux besoins individuels;
- Une connaissance et une reconnaissance de l'enfant derrière l'élève;
- Un espace-temps de qualité consacré à une pratique réflexive collective régulière.

« Les travaux menés par le Conseil montrent qu'il est possible de concrétiser une éducation inclusive. L'expérience des écoles visitées en témoigne : elles changent leurs pratiques et constatent des bénéfices, tant pour les élèves que pour les membres de l'équipe-école », souligne la secrétaire générale et présidente par intérim du Conseil supérieur de l'éducation, M<sup>me</sup> Lucie Bouchard.

Le Conseil note toutefois que l'ampleur des défis que ces écoles doivent relever au quotidien commande des ressources additionnelles. « Par conséquent, il importe de soutenir l'ensemble des équipes-écoles afin qu'elles puissent plus facilement permettre à chaque élève d'atteindre son plein potentiel », ajoute M<sup>me</sup> Bouchard. Ainsi, les principales recommandations adressées au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport portent sur la réaffirmation des visées inclusives du système scolaire québécois, un soutien financier accru aux milieux pour qu'ils se mettent en mouvement ou poursuivent leurs initiatives et un engagement dans la résolution des obstacles systémiques qui limitent la capacité des écoles à s'adapter à la diversité des élèves.

### **Rappel de la mission du Conseil supérieur de l'éducation**

Créé en 1964, le Conseil supérieur de l'éducation du Québec est un organisme gouvernemental autonome, composé de vingt-deux membres issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs

d'activité de la société québécoise. Institué en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation, il a pour mandat de conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur sur toute question relative à l'éducation. La réflexion du Conseil supérieur de l'éducation est le fruit de délibérations entre les membres de ses instances, lesquelles sont alimentées par des études documentaires et des consultations menées auprès d'experts et d'acteurs de l'éducation. Ce sont près de 100 personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent aux travaux du Conseil.

– 30 –

Source : Sophie Allard  
Responsable des communications  
Conseil supérieur de l'éducation  
Tél. : 418 643-8253 ou 581 742-9298

